

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI



AFRIQUE DU SUD

N°204.02.13/DG/RE/2010

COMMUNIQUE A LA COMMUNAUTE BURUNDAISE D'AFRIQUE DU SUD

L'Ambassade du Burundi a l'honneur d'informer la communauté burundaise résidant en Afrique du Sud, âgée de 18ans et plus, que le processus électoral commence très prochainement. Pour cela, elle porte à sa connaissance ce qui suit :

1. la CENI vient de lui transmettre le registre d'inscription et les attestations d'inscription au rôle électoral pour les élections générales de 2010 : les communales, les présidentielles, les législatives, les sénatoriales et les collinaires.
2. le bureau d'inscription est composé de deux personnes au moins et sont déjà désignées par l'Ambassadeur conformément à l'article 209 du code électoral
3. la période d'inscription est de 15 jours allant du 10 au 25 Février 2010 et cela de 8h30 à 17h00.
4. l'inscription se déroulera dans les locaux de l'Ambassade sis à 20 Glyn street, Colbyn, Pretoria
5. l'inscription est personnelle ; mais en raison de la distance, la CENI a autorisé qu'un candidat électeur puisse être porteur d'une seule procuration
6. pour se faire enrôler, toute personne devra se munir d'un des documents ci-après :
 - un passeport burundais valide
 - un laissez-passer tenant lieu de passeport
 - une carte consulaire
 - un laissez-passer de la CEPGL
 - une attestation tenant lieu de passeport
7. les informations à fournir sont les suivantes :
 - nom et prénom
 - date de naissance
 - lieu de naissance
 - sexe
 - nature de la pièce d'identité
 - n° de la pièce

- nom et prénom de la mère
- nom et prénom du père

8. Les présidents et/ ou les responsables des partis politiques sont priés, s'ils le jugent nécessaire, d'envoyer un mandataire et son suppléant au lieu d'inscription durant ce processus électoral.

Fait à Pretoria, le 09/02/2010

Révine RWAMIBANGO



C.P.I à :

- S.E Monsieur le Ministre des Relations Extérieures
et de la Coopération Internationale
- Monsieur le Président de la CENI
à BUJUMBURA